

# Le Tourisme, un secteur incontournable de l'économie régionale

[www.tourismebretagne.com](http://www.tourismebretagne.com)

Plus de **75 000 personnes** sont employées chaque été pour répondre à l'afflux touristique en Bretagne. Restauration, hôtellerie, mais aussi grande distribution... les secteurs d'activité concernés sont nombreux.

Femmes, hommes, jeunes, saisonniers, permanents, temps partiel, répartition géographique... Afin de connaître au mieux ce tissu économique, **l'INSEE, la DIRECCTE et le Comité Régional du Tourisme de Bretagne (CRT)** ont réalisé une étude approfondie sur le sujet.

## CHIFFRES

- **9 millions de touristes** fréquentent la Bretagne chaque année.
- **100 millions de nuitées** touristiques sont réalisées en Bretagne.
- **7,6 millions d'euros** de taxe de séjour sont perçus annuellement.
- **3,6 milliards d'euros**, c'est la consommation touristique globale.

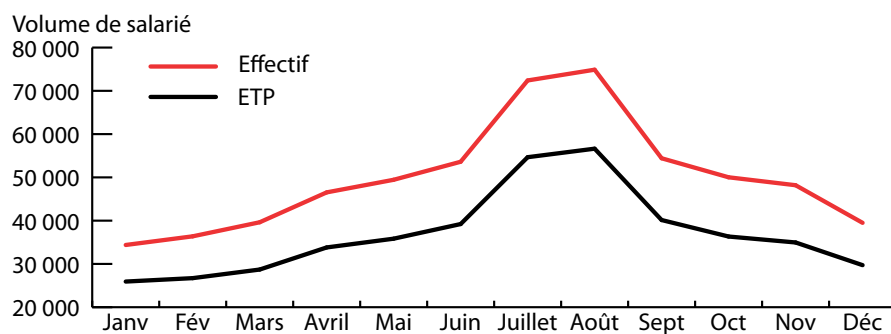
*Le dynamisme de ce secteur contribue ainsi pleinement à l'attractivité de la Bretagne.*

Les 9 millions de touristes visitant notre région consomment sur le territoire, de l'hébergement bien sûr, mais pas seulement.

Ils profitent de leur séjour pour pratiquer diverses activités de loisirs, sportives ou culturelles, mais aussi, comme tout un chacun, ils mangent, au restaurant ou en achetant leurs provisions dans des commerces alimentaires traditionnels ou des supermarchés. Toute cette activité, touristique, génère ainsi environ...

**... 50 000 emplois touristiques salariés dans la région.**

## SAISONNALITÉ



Sources : INSEE DADS 2007

## EMPLOI

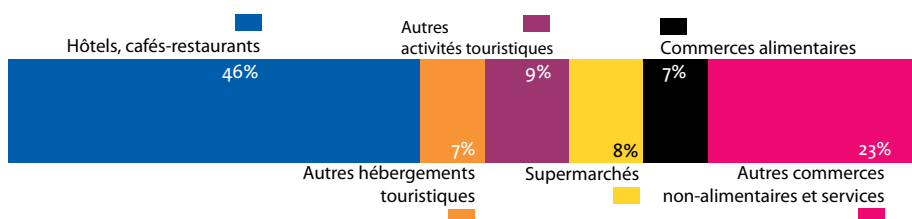
50 000 emplois salariés en moyenne annuelle mais, cette activité étant très saisonnière, ce chiffre peut atteindre **75 000 emplois salariés en plein cœur de l'été**, ce qui représente alors près de 7% des emplois salariés régionaux. La Bretagne se situe ainsi au **5ème rang des régions françaises** à cette période, derrière d'autres grandes régions touristiques (Corse, PACA, Languedoc Roussillon et Aquitaine).

## ACTIVITÉ

Les activités caractéristiques du tourisme (hébergement, restauration, activités sportives et de loisirs, offices de tourisme, thalassothérapies, transports côtiers et fluviaux, soit **plus de 7 000 établissements**), totalisent **plus de 60% de ces emplois**, quand les commerces alimentaires et les supermarchés en regroupent 15%.

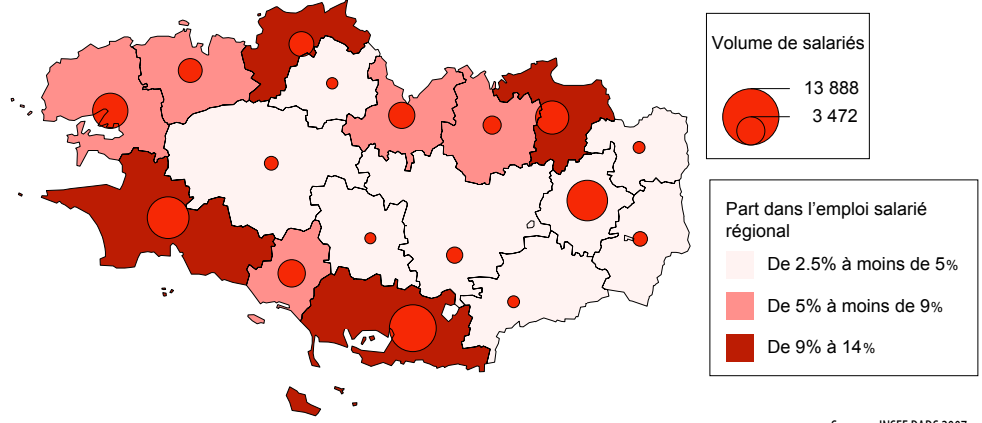
Par ailleurs, on estime à 15 000 environ, le nombre d'emplois non-salariés dans ces activités caractéristiques du tourisme.

## RÉPARTITION



En toute logique, ce sont les espaces fortement touristiques qui affichent les parts d'emplois touristiques les plus élevées ; c'est encore plus vrai en cœur de saison. Ainsi au mois d'août, cette part est comprise entre 13% et 14% dans le pays de Saint Malo, dans le Golfe du Morbihan et dans le pays de Trégor-Goëlo (Perros-Guirec). Toutefois, en moyenne annuelle, le pays de Rennes comptabilise le plus d'emplois liés au tourisme, compte tenu à la fois de son offre en restauration et de la plus faible saisonnalité de l'activité touristique sur cet espace (tourisme d'affaires).

## NOMBRE ET PART DES EMPLOIS TOURISTIQUES PAR PAYS, AU MOIS D'AÔÛT



Sources : INSEE DADS 2007

## PROFIL DES SALARIÉS

40% des emplois touristiques sont tenus par des jeunes de moins de 26 ans. Le taux de féminisation est également élevé sur ce secteur, 62% en moyenne contre 49% de l'ensemble des emplois salariés régionaux. Environ un emploi sur deux est à temps partiel et le nombre de contrats courts est élevé. En effet, le recours aux saisonniers permet de répondre aux contraintes d'une activité encore concentrée sur quelques mois au cours de l'année, plus de 58% des nuitées ont lieu entre avril et septembre. En Bretagne, 38% des postes de travail concernent des contrats saisonniers entre avril et septembre.

Entre mars et octobre 2007, 79 000 contrats saisonniers ont été conclus. Les restaurants et la grande distribution sont les activités recourant le plus à ce type de contrat (36% des contrats saisonniers signés dans ces activités). Encore plus jeunes et plus féminisés, ces emplois donnent lieu à des rémunérations inférieures à celles des salariés permanents du secteur (8,06 € net / heure en moyenne, contre 9,38 €). Deux saisons consécutives pour le même employeur peut conduire à une revalorisation de la rémunération. La fidélisation des salariés reste une préoccupation majeure des professionnels de ce secteur. Elle n'est que de 15% en moyenne, même si elle peut atteindre 25% en hôtellerie de plein-air.

Autre préoccupation des professionnels du tourisme, le logement des saisonniers. Même si 68% des saisonniers travaillent et résident dans la même zone d'emploi, la distance moyenne entre le lieu de résidence habituelle et le lieu de travail est de 70 km, et les écarts sont considérables entre les salariés.

## COMPARAISON

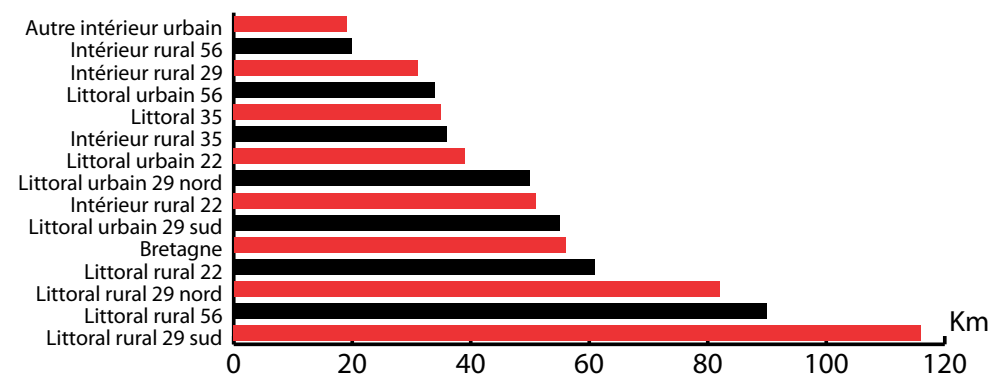
Il est très difficile de comparer les différents secteurs, chacun utilisant un mode de calcul lui étant propre. L'INSEE indique toutefois que l'agriculture comptabilise un peu plus de 22 000 emplois salariés au 31/12, quand les Industries Agro-alimentaires avoisinent 70 000 emplois salariés et le secteur de l'hébergement-restauration entre 25 000 et 35 000 (selon si l'on s'intéresse à l'emploi salarié

ou à l'emploi salarié lié au tourisme).

*Précisions :*

- Les emplois liés à la location de meublés, gîtes ou encore chambres d'hôtes ne sont pris en compte que s'il s'agit de l'activité principale de l'établissement ou de la personne (ce qui est loin d'être toujours le cas). Ainsi les exploitants agricoles offrant des gîtes ou des chambres d'hôtes à la location ne seront pas comptabilisés ici comme générant des emplois touristiques.
- Toutes les activités économiques (à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'Etat) sont prises en compte, proportionnellement à l'intensité de leur lien avec le tourisme.
- «L'emploi salarié indirect» de l'activité touristique n'est pas pris en compte dans cette étude qui concerne uniquement «l'emploi salarié direct».

## DISTANCE MOYENNE ENTRE LIEU DE TRAVAIL ET LIEU DE RÉSIDENCE



Sources : INSEE DADS 2007

## CONTRAT D'OBJECTIFS EMPLOI-FORMATION

Dans le contexte actuel, le développement durable du tourisme breton dépend de la capacité des acteurs à développer des réseaux, à mieux se connaître pour construire des synergies et offrir aux clients une panoplie de services et produits complémentaires, de qualité, sur un même territoire. La formation continue des professionnels est un moyen concret pour accompagner ces évolutions. Elle permet de contribuer à la consolidation des liens entre les filières touristiques, de développer l'activité en général et, de fait, de consolider et pérenniser les emplois.

C'est pourquoi la Région, compétente en matière de formation, prépare en partenariat avec l'Etat un contrat d'objectifs emploi-formation.

L'ensemble des acteurs professionnels est mobilisé dans cette démarche concertée : l'hôtellerie restauration, le tourisme associatif, les acteurs locaux de la promotion et de l'organisation touristique (OT, CDT, PT...), les représentants des agences de voyages, les professionnels des loisirs, la fédération des transporteurs...

### 4 GRANDS THÈMES RETENUS :

- **Mieux connaître le tourisme breton**, ses entreprises, ses emplois, les compétences à développer. Un premier état des lieux de l'emploi et des formations touristiques sera établi dans 6 mois.



#### - Accompagner et anticiper les évolutions du tourisme par la formation

Le développement de l'offre touristique repose sur les capacités d'innovation et de valorisation des entreprises. Le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles représente donc un enjeu stratégique, pour lequel le management et les salariés doivent se mobiliser. Une première action de sensibilisation sur les enjeux de la Gestion des Ressources Humaines et le développement de la formation professionnelle inter filière du tourisme sera donc mise en place sur 1 ou 2 territoires expérimentaux.

#### - Sécuriser les parcours de formation et les trajectoires professionnelles

Pour consolider les emplois touristiques et les pérenniser, il est nécessaire de développer les compétences transversales (liées notamment à l'e-tourisme, à l'accueil : les langues étrangères, la connaissance de l'environnement touristique, la bonne compréhension des attentes des clients...) et les multi compétences afin de

faciliter l'intégration durable et de pérenniser des emplois à l'année (cumul d'activités complémentaires).

A ce titre, plusieurs initiatives vont être mise en place comme un accès facilité des salariés saisonniers et permanents à la formation continue, par une meilleure information sur les offres de formation et une ouverture des stages aux différents publics, ou encore le développement de la qualité des formations afin de diminuer le taux de rupture des contrats de formation par alternance.

#### - Agir sur l'attractivité des métiers du tourisme

Il est nécessaire de mieux faire connaître les métiers du tourisme et les perspectives d'intégration durable qu'ils offrent. Une campagne d'information sera organisée en direction des lycéens et des étudiants pour conforter l'intérêt spontané des jeunes pour ce secteur et transformer les emplois saisonniers en véritables passerelles d'accès à l'emploi pérenne.

